



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 3 octobre 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île-du-Prince-Édouard a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 3 octobre 2025.

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 1,5 cents le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 1,5 cents le litre.
- Le prix du diesel augmentera de 3,5 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 2,5 cents le litre.
- Le prix du propane augmentera de 0,9 cent le litre pour Irving Energy, de 1,0 cent le litre pour Superior Propane, de 1,0 cent le litre pour Kenmac Energy Inc. et de 1,0 cent le litre pour Noonan Petroleum. Le prix pour Avenir Energy ne changera pas.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 148,5 et 149,6 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 159,9 et 161,0 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 162,5 et 163,6 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 122,0 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 82,7 et 85,5 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 10 octobre 2025.